



COMMUNIQUE DE PRESSE

« Un jour, un quartier : une enveloppe pour vos projets » : les opérations retenues pour 2020

A travers le dispositif « *Un jour, un quartier : une enveloppe pour vos projets* », la Ville invite chaque année les habitants à gérer une partie du budget d'investissement de la commune en proposant des projets qui bénéficient à l'ensemble de leur quartier. En 2020, 70 opérations ont été retenues par les Yonnais.

Budgets et exemples de projets retenus par quartier

Pour rappel, les projets proposés devaient répondre à l'intérêt collectif, participer à l'embellissement de la ville, favoriser ou préserver la sécurité et contribuer au « mieux vivre ensemble ». Pour les mener à bien, une somme de 200 000 € répartie sur 6 quartiers de la ville leur a été attribuée :

- Forges: 16 755 € (ex.: boîte à livres et plantation de haie à la Maison Neuve des Landes);
- Saint-André d'Ornay/Val d'Ornay : 33 900 € (ex. : agrès sportifs sur la promenade Delaunay, oyas à la maison de quartier) ;
- Pyramides/Jean-Yole/Robretières/Rivoli/Courtaisière : 47 000 € (ex. : jeu pour enfants au parc Paul Arnaud, fresque murale sur le mur de la maison de quartier) ;
- ➤ Bourg-sous-La Roche : 33 060 € (ex. : jeux pour enfants au passage des amazones, arbres fruitiers aux jardins partagés) ;
- Vallée-Verte/Liberté : 28 080 € (ex. : aménagement de la place de la Liberté) ;
- > Centre-ville/Pont-Morineau : 41 000 € (ex. : arbre à basket au square Schoelcher).

Liste complète des opérations retenues en annexe.

Rappel du dispositif

Dans un premier temps, les habitants pouvaient déposer leurs propositions dans des urnes disponibles dans les mairies de quartier ou via un formulaire en ligne. Des réunions se sont ensuite tenues dans chaque quartier du 11 septembre au 3 octobre 2019 avec le concours des habitants. Enfin, après chiffrage des propositions par les services techniques de la Ville, la décision finale appartenant aux habitants, ces derniers ont pu prioriser les actions et arrêter leurs choix lors de la seconde série de réunions qui se sont déroulées du 21 novembre au 12 décembre 2019. Ces décisions ont été approuvées en conseil municipal du 4 février 2020.